



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX OCTROIE 40 000 \$ POUR L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ D'UNE ENTREPRISE

Baie-Saint-Paul, le 11 mai 2022 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi d'une aide financière non remboursable d'un montant total de 40 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Déménagement Pro Charlevoix Inc.

Déménagement Pro Charlevoix Inc. se spécialise dans l'industrie du transport et de l'entreposage. Le projet actuel consiste en la phase 2 de la construction d'unités de mini-entrepôts. Ainsi, un bâtiment d'une grandeur de 26 pieds par 208 pieds et abritant 47 nouvelles unités d'entreposages sera construit. Ce nouveau bâtiment sera situé sur le même terrain que celui de la phase 1 de 2021, soit dans le Parc industriel régional de Saint-Urbain, qui compte actuellement 49 unités. Le projet de la phase 2 est évalué à environ 625 000 \$. La MRC de Charlevoix est heureuse d'accorder une contribution financière non remboursable de 40 000 \$ avec son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN). Ces investissements permettront d'accroître l'offre aux entreprises de Charlevoix en leur offrant la possibilité d'avoir accès à de l'espace adapté à leurs besoins ponctuels ou à plus long terme. Pour le Parc industriel régional de Saint-Urbain, ceci contribuera à son attractivité.

« Cet investissement est une illustration éloquent de l'appui que votre gouvernement apporte, en partenariat avec les MRC, à nos entrepreneurs et à nos promoteurs de la région de la Capitale-Nationale. Je félicite Déménagement Pro Charlevoix pour cette initiative qui contribue à dynamiser l'économie de Charlevoix, à améliorer son offre de services et à accroître sa notoriété. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« Derrière ce projet de construction, il y a des gens passionnés, soucieux d'offrir à leur clientèle un service exceptionnel. Je suis ravie qu'ils puissent bénéficier de ce soutien et je remercie la MRC de les accompagner dans leurs démarches. De tels investissements rejouissent sur toute la communauté de Charlevoix et contribuent à nourrir le sentiment de fierté de ses citoyens. »

Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire de la ministre de l'Enseignement supérieur

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khovath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002